

## Maintien en prison de Mbonimpa : "acharnement judiciaire" selon son entourage

Jeune Afrique, 21/07/2014 Burundi : toujours pas de libération provisoire pour Pierre Claver Mbonimpa En appel, la justice burundaise a rejeté lundi la demande de libération provisoire de Pierre Claver Mbonimpa. Le militant des droits de l'homme, accusé d'atteinte à la sûreté de l'État, attendra son procès dans la prison centrale de Bujumbura. Dans son entourage, on parle d'"acharnement judiciaire". À 66 ans, Pierre Claver Mbonimpa est maintenu en prison malgré son âge et son état de santé qui serait "de plus en plus préoccupant". Lundi 26 juillet, la Cour d'appel de Bujumbura, comme le tribunal de grande instance de la capitale burundaise quelques semaines plus tôt, a rejeté la demande de libération provisoire du militant des droits de l'Homme.

Incompréhension Du côté de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), l'ONG que dirige Pierre Claver Mbonimpa, c'est l'incompréhension. "Comment peut-on décider de maintenir en prison une personne qui a plus de 60 ans et qui souffre de la diabète ?" tance Balthazar Fengure, son représentant adjoint, qui dénonce une "interférence politique". Pour lui, la décision de la Cour d'appel de Bujumbura va même à l'encontre d'une décision du ministre de l'Intérieur qui recommande de permettre aux personnes âgées de pouvoir comparaître en hommes libres lorsqu'ils ont affaire à la justice". Qu'à cela ne tienne, le procès du "Mandela burundais" qui est poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, pourra enfin reprendre devant le tribunal de grande instance dans les prochains jours. Mais, "pour l'instant, aucune date ne nous a pas été communiquée", avance Balthazar Fengure.